



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COLLECTIF QUÉBEC/AQDMD – 2021

L'année 2021 ne nous permettant pas de travailler sur le terrain, notre Collectif a su s'adapter à de nouveaux défis, notamment en s'engageant activement dans le débat de société concernant l'aide médicale à mourir.

1. ACTIVITÉS GÉNÉRALES DU COLLECTIF QUÉBEC/AQDMD

ACTIVITÉS	DESCRIPTION	DATE
1.1 Texte de recrutement	En début d'année, le Collectif Québec travaille à la rédaction d'un texte de recrutement intitulé MOURIR DIGNEMENT . Un texte final est complété à la fin de février.	2021-02-21
1.2 Invitée à une rencontre bimensuelle sur Zoom	Une rencontre se tient avec M ^{me} Martine Ricard de la Maison du Rond-Point à Québec, un lieu plein d'empathie qui permet à toute personne de recevoir l'aide médicale à mourir en toute quiétude et dignité et accompagnée des proches. Après cette rencontre, M ^{me} Ricard envoie un courriel mentionnant que ce fut un pur bonheur de s'entretenir avec le Collectif Québec.	2021-03-21
1.3 Réflexions sur les infirmières et infirmiers praticiens spécialisés (IPS) et l'aide médicale à mourir (AMM)	- Le Collectif Québec s'interroge sur le fait que les IPS n'ont pas le droit de pratiquer l'AMM au Québec. Ce droit est pourtant acquis dans les autres provinces canadiennes. Des recherches sont faites sur la formation des IPS, leur nombre et leur regroupement pour mieux comprendre la situation. Au moment de l'étude du projet de loi 43 sur la <i>Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers et d'autres dispositions</i> , plusieurs intervenants dans le dossier étaient en faveur du droit des IPS de pratiquer l'AMM, y compris le Collège des médecins.	Mai et juin 2021
	- Un courriel est envoyé au Président de l'AQDMD, D' Georges L'Espérance, dans lequel le Collectif Québec présente, premièrement, un résumé des recherches effectuées sur les IPS et l'AMM et, deuxièmement, une série de trois recommandations, incluant la demande que l'AQDMD prenne position publiquement sur ce sujet.	2021-04-20
	- Le Président affirme dans un courriel que sa position avait évolué depuis 2016 et qu'il procéderait à un sondage lors du prochain CA de l'AQDMD pour obtenir leur opinion ainsi qu'à un sondage informel dans le forum de discussion des médecins prestataires.	2021-04-28



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

	<p>- Une rencontre est effectuée à ce sujet, sur Zoom, avec le D^r L'Espérance et le Collectif Québec. Sa position est claire, il est d'accord pour que les IPS ait le droit de pratiquer l'AMM.</p>	2021-04-30
1.4 Propositions d'intervention dans le réseau	<p>- Le Collectif Québec apprend avec beaucoup de fierté que le Conseil d'administration de la Maison Michel-Sarrazin, à Québec, a pris la décision d'accepter les demandes d'aide médicale à mourir. (Normand Provencher, <i>Le Soleil</i>).</p>	2021-05-10
	<p>- Le Collectif Québec prépare une synthèse des dates importantes liées à l'AMM pour rendre plus facile les contacts avec les intervenants du réseau.</p>	2021-05-23
	<p>- Un courriel est envoyé à M^{me} Émilie Loiselle, Chargée de projets-Évènements, partenariats et développement dans l'équipe de la Fondation Michel-Sarrazin, pour lui offrir la collaboration du Collectif dans le but d'organiser une activité de sensibilisation lors de la <i>Journée mondiale du droit de mourir dans la dignité</i>, 2 novembre.</p>	2021-06-04
	<p>- Ce courriel est suivi d'un téléphone, puis d'une rencontre de deux membres du Collectif avec M^{me} Nathalie Côté, Directrice générale et M^{me} Émilie Loiselle, de la Fondation de la Maison Michel-Sarrazin, à l'occasion de la « <i>Collecte de contenants recyclés</i> » tenu sur le site des Jardins-Méridci à Québec.</p>	2021-06-21
	<p>- Après échange, le Collectif en est venu à la conclusion qu'il faudra un peu de temps pour une implication publique de la Maison Michel-Sarrazin compte tenu que la décision est encore récente d'accepter l'AMM. La Maison Michel-Sarrazin mise principalement sur « <i>La soirée des leaders Michel-Sarrazin</i> » du 21 octobre 2021, laquelle se veut la principale activité de financement de l'œuvre Michel-Sarrazin.</p>	
	<p>- Par ailleurs, une demande est envoyée par courriel à M. François Leblond, Directeur des Loisirs Montcalm, pour organiser une conférence d'information sur <i>Mourir dans la dignité</i> par le Collectif Québec/AQDMD (automne-hiver 2021 ou année 2022).</p>	2021-06-08
<p>- Rencontre avec Audrey Wyszinski, Directrice générale de l'AQDMD. Le but de cette rencontre est de préparer, en collaboration avec le Collectif Québec, un projet visant à élaborer les lignes directrices pour les futurs collectifs. À venir ...</p>	2021-07-27	



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

2. COMMISSION SPÉCIALE SUR L'ÉVOLUTION DE LA LOI SUR LES SOINS DE FIN DE VIE

ACTIVITÉS	DESCRIPTION	DATE
Activités liées à la Commission spéciale	<p>- Conversation téléphonique avec M. Yvon Bureau, fidèle défenseur du droit de mourir dans la dignité à Québec au sujet des IPS et de l'AMM. C'est à cette occasion que le Collectif apprend que le Ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, avait constitué une <i>Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie</i> le 31 mars dernier. Le Collectif Québec y voit l'occasion de défendre le droit des IPS d'administrer l'AMM et entreprend une série de démarches.</p>	2021-04-21
	<p>- Un téléphone est fait à la Secrétaire de la Commission spéciale pour obtenir des renseignements sur la possibilité d'ajouter le sujet des IPS/AMM dans les discussions de la Commission. Un courriel a été envoyé au Collectif pour connaître le mandat de la Commission spéciale par le lien suivant :</p> <p>http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux. Le mandat de la Commission touche deux volets : la santé mentale et les demandes anticipées pour les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative cognitive. Le volet IPS/AMM n'en fait pas partie.</p>	2021-04-21
	<p>- Le Collectif Québec a suivi avec assiduité les présentations des experts, les audiences publiques, les mémoires déposés qui ont permis à la Commission spéciale de remettre au Ministre le rapport final le 8 décembre 2021.</p>	Mai à déc. 2021

3. CORRESPONDANCE AVEC DES DÉPUTÉS ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPÉCIALE

ACTIVITÉS	DESCRIPTION	DATE
3.1 Députés des comtés des membres du Collectif Québec	<p>Le Collectif Québec s'est activé à rejoindre le plus d'intervenants possibles pour demander que le droit des IPS de pratiquer l'AMM fasse partie des discussions de la Commission spéciale sur l'évolution de la <i>Loi concernant les soins de fin de vie</i>.</p> <ul style="list-style-type: none">- Lettre à la députée de Taschereau, M^{me} Catherine Dorion.- Lettre au député de Jean-Lesage, M. Sol Zanetti.- Lettre à la députée de Jean-Talon, M^{me} Joëlle Boutin.- Députée de Louis-Hébert, M^{me} Geneviève Guilbault.	2021-05-06



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

3.2 Membres de la Commission spéciale	- Lettres à la Présidente et à la Vice-Présidente de la Commission. - Lettre à la députée de Joliette M ^{me} Véronique Hivon.	2021-05-06 2021-05-14
3.3 Ministre	- Lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé.	2021-06-07

4. CORRESPONDANCE AVEC LES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

ACTIVITÉS	DESCRIPTION	DATE
4.1 Association des infirmières praticiennes spécialisées (AIPSQ)	<p><i>Note : Le Collectif Québec s'adresse aux acteurs-clés qui s'intéressent au droit des IPS de pratiquer l'AMM. Il a continué son travail de sensibilisation auprès des associations ayant un pouvoir de faire changer les décisions. Lettres, téléphones, courriels et prises de position ont marqué une étape importante.</i></p> <p>- Plusieurs courriels ont été échangés avec la Directrice de l'AIPSQ, M^{me} Christine Laliberté. Elle informe le Collectif qu'elle est très touchée et sensible à la préoccupation du Collectif Québec. L'aide médicale à mourir est un sujet qui touche les membres de l'Association.</p> <p>Elle ajoute qu'elle amène le sujet au prochain CA de l'Association et qu'elle peut toutefois déjà dire au Collectif que le sujet leur tient à cœur.</p> <p>- En recherchant des informations, le Collectif Québec apprend que, au moment de l'étude du projet de 43 sur la <i>Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers et d'autres dispositions</i>, plusieurs intervenants dans le dossier se disent en faveur du droit des IPS de pratiquer l'AMM, y compris le Collège des médecins.</p>	2021-04-21 au 2021-05-21
4.2 Associations des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)	- Une lettre est adressée au Président de l'OIIQ, M. Luc Mathieu, dans laquelle le Collectif lui fait part de sa préoccupation concernant l'accessibilité à l'aide médicale à mourir et que, dans cette perspective, le Collectif croit que les infirmières et infirmiers praticiens spécialisés devraient être autorisés à pratiquer l'aide médicale à mourir.	2021-05-12



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

	<p>- Deux téléphones avec la responsable du bureau du Président, M^{me} Colette Ouellet qui voulait avoir des renseignements supplémentaires. Un tableau des dates importantes lui a été envoyé.</p> <p>- Lettre reçue du Président dans laquelle il mentionne que maximiser l'AMM constituerait une avenue souhaitable pour faciliter l'accessibilité à ce soin, et ce, dans un contexte où l'élargissement de l'AMM est prévisible. En conclusion, l'OIIQ appuie l'élargissement des activités des IPS à l'AMM et est disposée à collaborer activement aux travaux qui seraient amorcés en ce sens.</p> <p>- Le Collectif a remercié sincèrement et chaleureusement le Président de l'OIIQ de la réponse très satisfaisante qu'il lui a adressée.</p>	<p>2021-05-12 au 2021-05-21</p> <p>2021-05-28</p> <p>2021-05-31</p>
4.3 Collège des médecins (CDM)	<p>Une lettre a été envoyée au Président du Collège des médecins, M. Mauril Gaudreault, pour souligner nos préoccupations à l'effet que les IPS devraient obtenir le droit de pratiquer l'AMM et que ce sujet devrait être abordé à la Commission spéciale sur l'évolution de la <i>Loi concernant les soins de fin de vie</i>.</p> <p>Le Collège des médecins s'est souvent prononcé sur ce sujet. Certes, le partage de l'AMM entre les médecins et les IPS nécessitera des changements législatifs, réglementaires, procéduraux et administratifs auxquels le CDM et l'OIIQ seront appelés à collaborer, était-il écrit dans la lettre.</p>	<p>12-05-2021</p>

5. CORRESPONDANCE AVEC LES MÉDIAS

ACTIVITÉS	DESCRIPTION	DATE
5.1 Le Soleil	- Courriel envoyé au journaliste M. Normand Provencher à la suite de l'article qu'il a publié sur la décision de la Maison Michel-Sarrazin d'accepter les demandes d'aide médicale à mourir.	2021-02-25
	- Demande de publication du texte <i>Mourir dignement</i> dans <i>Le Soleil</i> à la demande du Collectif Québec. Texte non publié.	2021-02-25
	- Le journaliste du <i>Soleil</i> écrit qu'il nous contactera s'il abordait à nouveau le sujet. Pour l'instant, ce n'est pas dans ses plans.	2021-03-01



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

5.2 Journal de Québec	- Demande de publication du texte <i>Mourir dignement</i> refusé par <i>Le Soleil</i> .	2021-02-26
	Publication du texte avec le titre <i>Tout le monde devrait pouvoir mourir dans la dignité</i> .	2021-03-01
5.3 La Presse	- Demande de publication du texte Les personnes vieillissantes et l'aide médicale à mourir . Texte non publié.	2021-03-21
	- Demande de publication d'un texte avec le titre Lettre ouverte au ministre de la Santé et des Services sociaux . Texte non publié	2021-04-04
5.4 Le Devoir	Communication à plusieurs reprises avec la journaliste du <i>Devoir</i> , M ^{me} Marie-Ève Cousineau, au sujet des IPS et de l'AMM.	2021-03-31 au 2021-06-03
	La journaliste est intéressée à écrire une chronique sur les IPS/AMM au moment approprié.	

*Note : Pour plus de détails sur les activités du **Rapport d'activités 2021**, vous pouvez vous adresser au Collectif Québec/AQDMD à l'adresse suivante : collectifquebec@aqdmd.org.*